

Préparation du Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation SRDEII

■ Session du 19 octobre 2016

■ Contribution présentée par M. Alain DURAND au nom de la Commission « Economie – Emploi – Recherche - Innovation »

Entendues les interventions de MM. Didier ROBERT (CGT), Joseph BRULE (UPAR), Mme Florence LACAZE (CRAJEP), MM. Laurent CHAGNAS (CFDT), Antoine CHARLOT (Comité 21), Marc de JACQUELOT (CFTC), Christophe REINERI (MEDEF), Gérard BARRIER (Personnalité qualifiée), Mme Géraldine BEALU (CCIR), M. Georges PLESSIS (Chambres d'agriculture), Mme Colette JAUNET (Chambre des professions libérales), M. Hervé PILLAUD (FRSEA).

Entendues les interventions de MM. Sébastien PILARD, Vice-Président délégué à la croissance bleue et au développement international et Foulques CHOMBART de LAUWE, Directeur Général Adjoint "Economie, internationalisation des entreprises et innovation" représentant M. Paul JEANNETEAU, Vice-Président du Conseil régional et Président de la commission « Entreprise, développement international, tourisme, innovation, enseignement supérieur et recherche »

85 Votants. Adopté par 82 pour et 3 abstentions.

1. Préambule

1.1. La loi du 7 août 2015

La Loi sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (Loi NOTRe) du 7 août 2015 définit les orientations à traiter dans le Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) que chaque Région doit préparer et communiquer pour information aux Régions limitrophes.

La Région doit présenter avant fin 2016 un schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) qui fixera les orientations régionales pour une durée de 5 ans.

La loi indique les orientations régionales attendues dans le SRDEII :

- les aides aux entreprises,
- le soutien à l'internationalisation
- les aides à l'investissement immobilier
- les aides à l'innovation des entreprises,
- l'attractivité du territoire régional
- le développement de l'économie sociale et solidaire

Le schéma organise, sur le territoire régional, la complémentarité des actions menées par la région en matière d'aides aux entreprises avec les actions menées par les collectivités territoriales et leurs groupements.

Les orientations du schéma favorisent un développement économique innovant, durable et équilibré du territoire de la région ainsi que le maintien des activités économiques exercées en son sein.

Le schéma fixe les actions menées par la région en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

Le schéma peut contenir un volet sur les orientations en matière d'aides au développement des activités agricoles, artisanales, industrielles, pastorales et forestières.

1.2. La démarche de concertation régionale et l'objectif de cette contribution du CESER

La Région a lancé une phase de concertation sur le SRDE2I avec plateforme sur internet et des réunions de concertation territoriale entre juin et septembre 2016. Notons également que seront intégrés au SRDE2I la stratégie régionale de l'économie sociale et solidaire (SRESS) et le Schéma régional de développement du tourisme et des loisirs (SRDTL) qui sont également en cours de préparation.

L'objectif de cette première contribution du CESER est de donner quelques éléments d'éclairage en matière de développement économique. Pour rappel, les études et avis du CESER sont téléchargeables sur le site internet ceser.paysdelaloire.fr dans des thématiques très variées, dont celle de l'économie, de l'emploi, de l'innovation et de la recherche.

2. Les priorités annoncées par la Région

Voici brièvement les trois axes privilégiés par la Région et annoncés au cours de la phase de concertation.

2.1. Simplification

Plus de 1600 dispositifs d'aides aux entreprises ont été recensées sur le territoire régional. La Région souhaite simplifier en proposant un contrat unique, « le contrat de croissance pour les entreprises » et qui se déclinera ensuite selon l'objectif recherché par le chef d'entreprise.

La Région souhaite également que les chefs d'entreprise puissent bénéficier dans chaque département d'interlocuteurs clairement identifiés parmi les développeurs économiques pour les aider à concrétiser leurs projets.

2.2. Innovation

Pour la Région, l'innovation reposera nécessairement sur le développement de l'industrie. L'accent sera aussi mis sur un accès plus important de ces écosystèmes porteurs de développement auprès des PME de notre région.

Les priorités seront données à la transition énergétique et à la mutation numérique de notre économie ainsi que sur les projets innovants soutenus par les pôles de compétitivité et l'IRT Jules Verne.

Les formations courtes seront ajustées aux besoins des entreprises et déterminées en fonction des besoins des bassins d'emplois.

2.3. Internationalisation

La Région souhaite revitaliser l'export proche sur la zone Europe et être sélectif pour cibler des zones à fort potentiel de développement concernant l'export dans les autres régions du monde. L'organisation reposera davantage sur des réseaux que sur des bureaux.

3. Les éléments importants pour le CESER

De nombreuses études et avis ont été publiés par le CESER des Pays de la Loire. Il serait difficile d'en faire ici une liste, chaque sujet ayant donné lieu à des propositions pour orienter l'action afin de soutenir et développer les différentes filières ou politiques publiques. Rappelons notamment la contribution "Réforme territoriale et mise en œuvre de la compétence développement économique en Pays de la Loire" du 22 juin 2016.

La présente contribution vise les thématiques sur lesquelles la Région a un effet levier : soit un levier financier, soit un levier par le déploiement de ses actions dans les territoires.

Concernant les cycles de création et de développement des entreprises

- Soutenir fortement la création du premier emploi ainsi que l'accompagnement à la création des emplois suivants en entreprise, quel qu'en soit le statut (artisanal, commercial, associatif, etc.), par un accompagnement renforcé auprès des chefs d'entreprise. Cette aide pourrait être dégressive sur la durée. Par ailleurs, il est nécessaire de renforcer l'accompagnement de l'entrepreneur afin de passer de la micro-entreprise à la TPE.
- La création d'entreprises sur le territoire s'appuie aussi sur l'attractivité des territoires. Ceci nécessite l'existence de services privés et publics facilitant l'installation des populations sur tous les territoires.
- Un soutien, par exemple via un fonds régional mutualisé, devrait aussi être déployé auprès des groupements d'employeurs afin de sécuriser le parcours des salariés, notamment par des formations lors des périodes prévisibles de baisse d'activité ;
- Créer un fonds régional (fonds de garantie ou avances remboursables) afin d'accompagner les entreprises pour se mettre aux normes ;
- Préparer des actions en matière de transmission et de reprise d'entreprises, notamment par les salariés : actions de formation interne, soutien temporaire par des prêts, des garanties qui permettent de lever les fonds nécessaires à la reprise, ou à la promotion de contrats d'épargne salariale (accords de participation ou d'intéressement) facilitant la constitution de capital et la transmission au(x) salarié(s), etc. A titre d'illustration, 12 000 artisans ont plus de 55 ans dans la région et l'âge moyen des chefs d'exploitation agricoles dans la région est de 48 ans : ces chiffres donnent la mesure des efforts d'anticipation pour assurer la transmission et la reprise de ces entreprises. La création d'une aide régionale pour la mise aux normes des installations évaluée en cours de cession et financée après cession pourrait favoriser le maintien de l'activité, en particulier dans les territoires moins densément peuplés.

En effet, les charges de structures de transfert doivent être minimisées et le bénéficiaire de la cession doit être libre de faire ses choix de production ;

- Favoriser les capitaux permanents des entreprises (notamment via des fonds de capital-investissement) sur un modèle d'épargne patiente ;
- Développer des solutions adaptées aux difficultés rencontrées : par exemple les jeunes entrepreneurs ont régulièrement des difficultés pour être payés dans les délais raisonnables alors qu'il existe des produits bancaires trop souvent méconnus. Il serait bon de développer des produits adaptés d'affacturage et de les diffuser, en particulier sur les bassins d'emplois sensibles comme les quartiers prioritaires de la politique de la ville et les territoires ruraux fragilisés par la crise économique ;
- Mobiliser et identifier les relais d'information auprès des chefs d'entreprises dans chaque territoire : co-construire la stratégie régionale en lien avec les établissements de coopération intercommunale en matière de développement économique et d'accompagnement des salariés et s'inspirer du processus à l'œuvre dans les Maisons de la création et de la transmission d'entreprises (MCTE) ainsi que dans l'économie sociale et solidaire avec les pôles territoriaux de coopération économique (PTCE) et les sociétés coopératives d'intérêt collectif (SCIC) ;
- Aller vers une économie ligérienne de la qualité : le meilleur moyen de sortir de la crise est de combiner performance économique, sociale et environnementale. La notion de qualité ouvre de nombreuses pistes pour y parvenir car elle concerne les produits mais aussi le travail et son organisation (création de label par exemple). Elle peut aussi s'appliquer aux politiques de l'emploi dans une perspective de création d'emplois. La Région a toute légitimité pour encourager les entreprises des Pays de la Loire à aller dans cette direction en soutenant les projets d'entreprises qui viseraient à transformer, à diversifier et à commercialiser leurs produits et services ;
- Soutenir l'économie résidentielle : l'économie régionale des Pays de La Loire repose sur un secteur tertiaire en plein essor, recouvrant 70 % de l'emploi régional. L'allongement de l'espérance de vie accompagnant l'augmentation du nombre de personnes dépendantes, l'accroissement de l'activité professionnelle des femmes tout comme le nombre de familles monoparentales, appellent des réponses adaptées. Au vu des projections prévues dans les années à venir sur la région et en lien avec les besoins des populations locales, l'économie résidentielle est en passe de devenir un gisement d'emplois conséquent sur notre territoire. Un secteur qui doit davantage être pris en compte dans l'action économique du Conseil Régional.

Concernant l'accompagnement des hommes et des femmes œuvrant pour le développement du tissu économique régional et le développement de l'emploi

- Soutenir les actions visant à développer la responsabilité sociétale des entreprises (RSE) et développer des axes stratégiques pour un développement économique équilibré des territoires et une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC) régionale en s'appuyant par exemple sur l'expertise de la DIRECCTE, de Pôle Emploi et du CARIF-OREF et des partenaires sociaux afin d'améliorer la sécurisation

des parcours des salariés. L'utilisation de la charte régionale de conditionnalité des aides, mise en œuvre en 2006 et modifiée en 2011, pourrait être un outil concret pour favoriser le développement de la RSE ;

- Valoriser et enrichir le système des formations sur le territoire régional à tous les niveaux de qualification, y compris le niveau I, afin de répondre au mieux aux besoins actuels et futurs des entreprises ;
- S'appuyer sur les réseaux de soutien des chefs d'entreprise et des salariés avec l'ensemble des partenaires sociaux. Des enseignements pourraient être tirés du fonctionnement des Commissions paritaires régionales interprofessionnelles pour les salariés de l'artisanat afin de développer le dialogue social ;
- Soutenir les projets collaboratifs entre réseaux de développement économique ainsi qu'inter-entreprises ;
- S'engager dans une véritable égalité entre les femmes et les hommes dans le milieu économique et social, par exemple en amplifiant le soutien en cas de développement de l'emploi féminin qualifié, ou de reprise d'entreprise par une femme.

Concernant l'innovation sous toutes ses formes

- Développer les actions pour soutenir l'innovation sous toutes ses formes – technologique, organisationnelle, sociale etc. – dans les entreprises en particulier en renforçant les liens entre laboratoires de recherche, enseignement supérieur et les entreprises, en particulier les plus petites et quel que soit leur statut ;
- Faciliter l'émergence des projets structurants en matière d'innovation par exemple le Technocampus en lien avec les technopoles en région, les fablabs et les pôles de compétitivité soit implantés en Pays de la Loire (Atlanpole Biothérapies, EMC2, Végépolys, IDforCar) soit soutenant des projets issus d'entreprises du territoire régional (Pôle Valorial, Pôle Mer Bretagne Atlantique, Images et Réseaux, Elastopôle, S2E2). Le soutien aux projets favorisant l'émergence de l'entreprise du futur doit être un des axes majeurs de la politique du développement économique régional, tout en soutenant les projets qui privilégient la préservation de l'environnement ;
- Soutenir les réseaux qui accompagnent les entreprises (ex : chambres consulaires, organisations professionnelles, associations, etc.) pour notamment favoriser une forme de "parrainage" (le mécénat de compétences) afin d'éviter les défaillances et développer l'activité ;
- Soutenir les projets permettant aux TPE et PME de réussir leur transition numérique ;
- Inciter et aider les plus petites entreprises ainsi que les PME à recruter des salariés diplômés et qualifiés : titulaires de doctorat, techniciens supérieurs, compagnons du devoir, etc. ;
- Soutenir les projets innovants en matière de transition énergétique comme une meilleure optimisation des dépenses d'énergie, du foncier, des déchets, aides à la rénovation énergétique de bâtiments – et sur les solutions permettant de lever des verrous technologiques (comme par exemple le stockage de l'énergie). Citons à titre

d'exemple le projet en cours SMILE ("SMart Ideas to Link Energies") qui fera des régions Pays de la Loire et Bretagne les territoires pilotes du développement des réseaux électriques intelligents ("smart grids"). Le "smart grid" est l'une des dénominations d'un réseau de distribution d'électricité dit "intelligent", c'est-à-dire utilisant des technologies informatiques d'optimisation de la production, de la distribution et de la consommation, et éventuellement du stockage de l'énergie, pour rendre plus efficient l'ensemble des mailles du réseau électrique, du producteur au consommateur final afin, selon ses initiateurs, d'améliorer l'efficacité énergétique de l'ensemble ;

- Il est par ailleurs crucial de favoriser le passage de la phase de création des prototypes innovants à la phase de développement industriel ;
- Utiliser de façon réactive et optimale les fonds européens destinés au développement de l'innovation et de la transition énergétique.

Concernant l'internationalisation

- Maintenir et développer le dispositif des VIE (volontariat international en entreprise) auprès des PME et organiser une rencontre régionale annuelle des volontaires internationaux en entreprise afin d'échanger sur les retours d'expérience et ainsi d'améliorer le conseil aux entreprises intéressées par ce dispositif ;
- Soutenir et développer les liens des chefs d'entreprise avec les réseaux développant l'export (ex : service international de la CCI régionale) pour que du collectif émerge l'émulation, notamment par des stands sous la bannière régionale ou interrégionale lors de forums internationaux ;
- Développer les relations export avec les pays francophones, notamment certains pays africains ;
- Mettre en œuvre un accompagnement de quelques mois pour une immersion dans le pays où se développe l'export pour les pays non-francophones ;
- Développer un parcours au long cours du processus d'exportation et éviter le soutien à des effets d'aubaine sans lendemain ;
- Informer les Régions voisines des axes de développement d'internationalisation de l'économie ligérienne et proposer des actions communes complémentaires lors de déplacements internationaux de délégations économiques.

En remarque transversale à la mise en œuvre des dispositifs de soutien de l'activité économique et de l'emploi, il est indispensable de réfléchir dès à présent et de mettre en place une évaluation des dispositifs pour les améliorer, les diffuser et les pérenniser.